

ASSOCIATION FOUGERES PAYS EN MARCHE

**36, RUE DE NANTES
35300 FOUGERES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010



**L'ENTREPRISE COMPTABLE DE L'OUEST
Commissaire aux comptes**

**Membre de la Compagnie Régionale de RENNES
2 Rue de la Chaudronnerais
BEAUCE
35300 FOUGERES**

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2010** sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association « **FOUGERES, PAYS EN MARCHE** » tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS .

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons été conduits à contrôler notamment la comptabilisation des opérations de trésorerie ainsi que celles relatives aux subventions reçues au titre de l'exercice.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association, grâce, notamment, à la prise de connaissance et aux tests effectués sur les procédures mises en place par votre association pour appréhender ces opérations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport

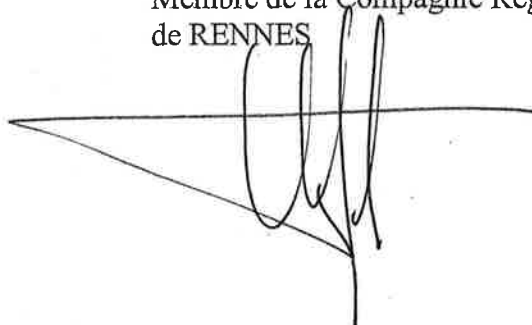
III - VERIFICATIONS SPECIFIQUES.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité directeur et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à BEAUCE,
Le 11 Avril 2011

Pour la société L'ECO
Francis GERARD
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de RENNES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Francis Gerard', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION FOUGERES PAYS EN MARCHÉ

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010 (en Euros)

ACTIF	31/12/2010		31/12/2009		PASSIF	31/12/2010		31/12/2009	
	BRUT	AMORTIS.	NET	NET					
ACTIF IMMOBILISE					FONDS ASSOCIATIFS				
Immobilisations incorporelles	10 891,99	8 974,97	1 917,02		Report à nouveau	152 904,06	137 482,70		
Immobilisations corporelles	99 092,93	77 230,75	21 862,18	26 609,27	Résultat de l'exercice	12 215,58	15 421,36		
Immobilisations financières	6 000,00		6 000,00	6 000,00	<i>Situation nette</i>	165 119,64	152 904,06		
TOTAL I	115 984,92	86 205,72	29 779,20	32 609,27	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
					Subventions d'investissement	586,70	1 151,02		
ACTIF CIRCULANT					TOTAL I	165 706,34	154 055,08		
Subventions à recevoir	116 680,75		116 680,75	85 801,70	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Créances	14 005,00		14 005,00	7 437,21	TOTAL II				
Autres créances	15 511,40		15 511,40	38 455,62	FONDS DEDIES				
Disponibilités	78 112,02		78 112,02	103 734,46	TOTAL III				
Charges constatées d'avance	9 385,94		9 385,94	9 672,60	DETTES				
TOTAL II	233 695,11		233 695,11	245 101,59	Emprunts et dettes auprès des éts de crédit	48 376,27	39 003,93		
					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 000,98	25 468,63		
					Dettes fiscales et sociales	1 390,72	1 390,72		
					Produits constatés d'avance	11 000,00	12 792,50		
					TOTAL IV	97 767,97	78 655,78		
TOTAL GENERAL (I + II)	349 680,03	86 205,72	263 474,31	277 710,86	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	263 474,31	277 710,86		

COMPTE DE RESULTAT ANNEE 2010 (en Euros)

	2010	BUDGET 2010	2009
PRODUITS			
PRODUITS D'EXPLOITATION (total I)	582 897,89	600 200,00	544 127,58
- Prestations de services et produits des activités annexes	28 542,10	37 137	21 482,47
- Subventions d'exploitation	242 771,16	302 802	220 379,64
- Produits sur exercices antérieurs subventions			-2 338,62
- Cotisations	303 742,00	260 261	300 026,50
- Sponsoring			750,00
- Transfert de charges	7 842,22		743,93
- Reprise sur provision sur charges déménagement			1 312,00
- Reprise sur provision sur créances douteuses			1 400,00
- Produits divers de gestion courante	0,41		1,79
- Produits sur exercices antérieurs frais de déplacements			369,87
PRODUITS FINANCIERS (total II)	1 511,69	0	1 802,80
- Valeurs mobilières de placements			
- Autres intérêts et produits assimilés	1 511,69		1 802,80
PRODUITS EXCEPTIONNELS (total III)	613,32	0	2 154,93
- Quote-part subvention investissement virée au compte de résultat	564,32		577,36
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	49,00		1577,57
REPORTS DES PROVISIONS NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	45 000,00		
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)	630 022,90	600 200	548 085,31
CHARGES			
CHARGES D'EXPLOITATION (total I)	617 011,32	600 200,00	511 263,95
Achats	15 804,74	25 080	14 615,60
Charges externes	59 867,03	60 471	63 342,70
Autres charges externes	162 035,18	151 596	137 011,42
Impôts et taxes	19 701,62	2 590	15 481,48
Rémunérations du personnel	245 315,20	360 463	192 395,85
Charges sociales	106 353,31		82 173,20
Dotations aux amortissements	7 934,05		6 241,98
Charges diverses de gestion courante	0,19		1,72
Dotation provisions pour risques et charges			
Dotations dépréciations créances			
CHARGES FINANCIERES (total II)	0,00		0,00
- Charges d'intérêts			
CHARGES EXCEPTIONNELLES (total III)	433,00		1 400,00
- Créances devenues irrécouvrables sur l'exercice			1 400,00
- sur opérations de gestion	433,00		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (total IV)	363,00		0,00
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES			20 000,00
TOTAL DES CHARGES (I + II + III)	617 807,32	600 200,00	532 663,95
EXCEDENT	12 215,58	0	15 421,36

Fougères, Pays en marche

ANNEXES

A – Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2010 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable des associations, selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

B – Notes sur le bilan

Bilan actif

Amortissement des immobilisations.

Le calcul de l'amortissement des immobilisations est réalisé sur les durées d'usage, sans rechercher leurs durées d'utilisation (*décret 2005-1757 du 30 décembre 2005, JO du 31, p. 20838 ; règlement CRC 05-09 du 3 novembre 2005, arrêté du 26 décembre 2005, JO du 3 janvier 2006, p. 58*).

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes pour les différentes catégories d'immobilisations.

Logiciels	3 ans
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	10 ans

Tableau des mouvements des immobilisations

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	8 801	2 091		10 892
Immobilisations corporelles	96 080	3 013		99 093
Immobilisations financières	6 000			6 000
Total	110 881	5 104		115 985

Tableau des mouvements des amortissements

	Début exercice	Dotations	Sorties d'actif	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	8 801	174		8 975
Immobilisations corporelles	69 471	7 760		77 231
Immobilisations financières				
Total	78 272	7 934		86 206

Subventions d'exploitation à recevoir

Ce poste regroupe les subventions de fonctionnement attribuées au titre de l'année civile 2010 et non encore encaissées à la date de clôture.

Créances clients et autres créances

Il s'agit des prestations facturées et de cotisations appelées au titre de l'année 2010 et non encaissées à la date de clôture de l'exercice.

Bilan passif

Tableau des mouvements des subventions d'équipement

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Conseil Régional	2 772			2 772
Conseil Général	5 011			5 011
Leader +	351			351
Total	8 134			8 134

Tableau des mouvements des amortissements des subventions d'équipement

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Conseil Régional	2 662	110		2 772
Conseil Général	4 080	345		4 425
Leader +	241	109		350
Total	6 983	564		7 547

Fonds dédiés

Le montant figurant au bilan au 31 décembre 2009 a été repris dans le résultat de l'exercice 2010.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Elles comprennent les dettes relatives aux factures des prestataires qui n'ont pas encore été réglées à la clôture pour un montant de 28 276 € et les charges à payer rattachées à l'exercice pour un montant de 20 100 €

Dettes fiscales et sociales

Elles concernent en particulier les droits acquis par les salariés au titre des congés payés, ainsi que les charges sociales correspondantes.

D - Effectif

Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié	Mise à disposition
Cadres		1
Non cadres	8	1